43

UNIVERSITÉ DE PARIS

FACULTÉ DE PHARMACIE

PALMARÈS

DES PRIX DÉCERNÉS A LA SUITE DES CONCOURS

DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1928-1929

Ce Palmarès a été imprimé et distribué à tous les Etudiants en pharmacie, grâce à la générosité de la " SOCIÉTÉ DES AMIS DE LA FACULTÉ DE PHARMACIE DE PARIS ".

MELUN
IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE
—
1929

UNIVERSITÉ DE PARIS

FACULTÉ DE PHARMACIE

PALMARÈS

DES PRIX DÉCERNÉS A LA SUITE DES CONCOURS

DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1928-1929

Ce Palmarès a été imprimé et distribué à tous les Étudiants en pharmacie, grâce à la générosité de la " SOCIÉTÉ DES AMIS DE LA FACULTÉ DE PHARMACIE DE PARIS ".

MELUN
IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE

1929

1 5 cm

SOCIÉTÉ DES AMIS
DE LA FACULTÉ DE PHARMACIE
DE PARIS

Reconnue d'utilité publique.

(Décret du 8 janvier 1927.)

BUT. — *Donner son appui moral et financier à la Faculté pour développer ses collections, augmenter les richesses de sa bibliothèque, subventionner ses laboratoires, afin de favoriser les travaux, l'enseignement et les études qui y sont poursuivis.*

ÉTUDIANTS, vous recevez à la Faculté un enseignement qui vous aidera toute votre vie dans l'exercice de votre profession ; au moment de la quitter avec votre diplôme, inscrivez-vous à la Société ; vous resterez ainsi en contact avec elle et contribuerez, dans la mesure de vos moyens, à sa prospérité.

PHARMACIENS, vous êtes appelés, pour vous éclairer dans les obligations croissantes qui vous incombent, à utiliser les services compétents de la Faculté ou les conseils de ses maîtres ; adhérer à la Société est pour vous un devoir qui s'allie à votre intérêt.

INDUSTRIELS, vous bénéficiez, directement ou indirectement, des travaux entrepris dans ses laboratoires, vous êtes souvent amenés à solliciter les avis éclairés des chercheurs et des savants dont elle constitue la pépinière : faites en retour une part dans votre budget à la Société et aux œuvres qu'elle entreprend en faveur de la Faculté.

COTISATIONS

On peut s'inscrire comme :

MEMBRE TITULAIRE.....	30 francs par an	(rachat 300 francs).
— DONATEUR	100 —	— — 1.000 —
— BIENFAITEUR ...	500 —	— — 5.000 —

La Société, vu sa reconnaissance d'utilité publique, peut recevoir des dons et legs.

S'adresser, pour renseignements ou demandes d'adhésion à Mr le Dr Bousquet, 140, rue du Faubourg Saint-Honoré, Paris (8e) [téléphone : Élysées, 14-86].

PRINCIPALES RÉALISATIONS DE LA SOCIÉTÉ

(1926-1929)

I. — Construction du Laboratoire national de Contrôle des Médicaments (par souscription).

II. — Fondation des bourses annuelles :

Antoine Girard (3.000 francs en faveur d'un étudiant poursuivant des recherches dans un laboratoire de la Faculté).

Ferdinand Roques (2.000 francs en faveur d'un étudiant marié, en cours d'études ou poursuivant des recherches dans un Laboratoire de la Faculté).

III. — Subvention de 10.000 francs à la Bibliothèque.

IV. — Souscription pour les Laboratoires de recherches, permettant une subvention annuelle de 15.000 fr.

FACULTE DE PHARMACIE

ADMINISTRATION

MM. RADAIS, *Doyen*, O ✱, I ❁.
PERROT, *Assesseur*, O ✱, I ❁.
G. DURSENT, *Secrétaire*, ✱, I ❁.

PROFESSEURS

MM. RADAIS, O ✱, I ❁......	Cryptogamie et Microbiologie.
BÉHAL, Membre de l'Institut, G O ✱, I ❁.....	Chimie organique.
PERROT, O ✱, I ❁.....	Histoire naturelle des médicaments
COUTIÈRE, O ✱, I ❁...	Zoologie.
GRIMBERT, ✱, I ❁.....	Chimie biologique.
LEBEAU, O ✱, I ❁.....	Pharmacie chimique.
DELÉPINE, O ✱, I ❁...	Hydrologie et Hygiène.
GUERBET, ✱, I ❁......	Toxicologie.
BOUGAULT, ✱, I ❁....	Chimie analytique.
GORIS, ✱, I ❁.........	Pharmacie galénique.
GUERIN, ✱, I ❁.......	Botanique générale.
TASSILLY, ✱, I ❁....	Physique.
DAMIENS, ✱, I ❁.	Chimie minérale.

Professeur honoraire : M. VILLIERS, ✱, I ❁.

CHARGÉS DE COURS

MM. SOMMELET. ✱, I ❁.....	Minéralogie.
Marc HONNORAT, ✱, I ❁.	Législation et Déontologie pharmaceutiques.
LUTZ, ✱, I ❁.........	Cryptogamie.

AGRÉGÉS EN EXERCICE

MM. SOMMELET, ✱, I ❁.
LUTZ, ✱, I ❁.
LAUNOY, ✱, I ❁.
HÉRISSEY, O ✱, I ❁.
DELABY, ✱, I ❁.

MM. PICON, I ❁.
FABRE, A ❁.
MASCRÉ, I ❁.
BACH, I ❁.
FLEURY, I ❁.

CHEFS DES TRAVAUX PRATIQUES

MM. DEFACQZ, ✻, I ✿......	Chimie générale.
SOMMELET, ✻, I ✿...	Agrégés, chargés des travaux de chimie analytique.
FABRE, A ✿....... ..	
SOUÈGES, I ✿........	Micrographie.
LEROUX, I ✿.........	Physique.
DEVAL, I ✿...........	Microbiologie.
HÉRISSEY, O ✻, I ✿.	Agrégés chargés des travaux généraux de 4e année.
DELABY, ✻, A ✿....	
PICON, I ✿.........	

Bibliothécaire en chef : M. BEAULIEUX, I ✿.

L'Assemblée de la Faculté de Pharmacie de l'Université de Paris s'est réunie le 11 juillet 1929, dans la salle de ses séances, sous la présidence de M. Radais, doyen, à l'effet d'entendre la lecture et de procéder à la discussion des rapports présentés par les jurys des divers concours qui ont eu lieu pour l'obtention des prix à décerner par la Faculté en 1929.

M. le Doyen a rappelé le geste généreux d'un de nos anciens confrères et amis L. Lafay, pharmacien à Paris, ancien élève de la Faculté, qui a bien voulu nous léguer une somme de 100.000 francs, dont les revenus sont partagés, chaque année, entre l'élève de 4e année qui a obtenu la médaille d'or et celui de 3e année qui remporte le prix des travaux pratiques de chimie analytique.

Il rappelle en outre que certains spécialistes ou fabricants de produits pharmaceutiques veulent bien, depuis l'an dernier, et par l'intermédiaire de la Société des Amis de la Faculté de Pharmacie, doter nos prix de Travaux pratiques de sommes importantes.

C'est ainsi que la maison Adrian, M. Henry Rogier, l'Office Commercial pharmaceutique, le Comptoir National de la Pharmacie française, MM. Couturieux, Comar et Cie,

veulent bien mettre à notre disposition des sommes qui, variant de 500 à 1.000 et 4.000 francs, nous permettent d'agrémenter nos modestes médailles.

C'est grâce à l'obligeance du Comptoir national de la pharmacie française que les prix de Travaux pratiques, (chimie et essais, chimie alimentaire, chimie biologique) ont pu être organisés et dotés de prix importants.

A la suite du compte rendu de ses opérations fait par chaque commission, l'Assemblée, délibérant sur les propositions qui lui étaient soumises, a arrêté la liste des lauréats des prix *accordés par l'Etat,* des prix de *Travaux pratiques* et des prix de *Fondation.*

Sa délibération a été approuvée par décision ministérielle.

L'Assemblée avait, en outre, désigné M. Picon, agrégé, pour présenter le rapport général annuel sur la tenue et les résultats desdits concours. Ce document a été lu et approuvé, et l'Assemblée en a voté l'impression à la suite du Palmarès de 1929.

La remise des prix et médailles aux lauréats réunis a été faite,par M. Radais, doyen de la Faculté, assisté de M. Dursent, secrétaire, qui a proclamé les noms des étudiants ci-après :

PALMARÈS

CONCOURS ANNUEL DES PRIX

ANNÉE SCOLAIRE 1928-1929

I. — PRIX DE LA FACULTÉ

PREMIÈRE ANNÉE

Premier prix (50 francs de livres).

M. RAOUL (Yves), né le 28 juillet 1910, à Paris.

Deuxième prix (30 francs de livres).

M. RIVIÈRE (François), né le 29 mai 1910, à Blois (Loir-et-Cher).

Mentions honorables :

M. STOREZ (Raphaël), né le 22 septembre 1909, à Nesle (Somme).

Mlle GAUTHIER (Germaine), née le 15 mars 1909, à Paris.

DEUXIEME ANNÉE

Premier prix (95 francs de livres).

Mlle Rollen (Alice), née le 8 février 1909, à Paris.

Deuxième prix (30 francs de livres).

M. Truhaut (René), né le 23 mai 1909, à Pouzanges (Vendée)

TROISIÈME ANNÉE

Premier Prix (120 francs de livres).

Mlle Blot (Odile), née le 3 novembre 1906, à Marseille (Bouches-du-Rhône).

Pas de second prix.

Mentions honorables.

M. Meunier (Paul), né le 10 février 1908, à Saint-Louis (Sénégal).

M. Morchoisne (Jacques), né le 21 février 1907, à La Loupe (Eure-et-Loir).

QUATRIÈME ANNÉE

Premier prix
(Médaille d'or remplacée provisoirement par 600 francs de livres)
et, en outre,
Prix LAFAY, dont le montant est de 3.800 francs.

Mlle Delépine (Madeleine), née le 25 mars 1906, à Paris.

Deuxième prix (30 francs de livres).

M. Boivin (Jacques), né le 14 mars 1907, à Paris.

Mentions honorables.

MM. Bouchara (Emile), né le 23 décembre 1906, à Alger.
Bannier (Gabriel), né le 29 avril 1906, à Lagny (Seine-et-Marne).
Chalot (Pierre), né le 14 février 1900, à Mesle-s-Sarthe (Orne).

II. — PRIX DE TRAVAUX PRATIQUES

PREMIÈRE ANNÉE

CHIMIE GÉNÉRALE

Premier prix.

1 médaille d'argent et *une somme de 700 francs offerte par la Maison ADRIAN ET Cie.*

M. Rivière (François), né le 29 mai 1910, à Blois (Loir-et-Cher).

Deuxième prix.

1 médaille d'argent *et une somme de 300 francs offerte par la Maison ADRIAN ET Cie.*

Mlle Morin (Hélène), née le 22 octobre 1910, à Paris.

Mentions honorables.

M. Roux (André), né le 6 février 1909, à Baune (Côte-d'Or).
Mlle Miard (Germaine), née le 26 septembre 1907, à Lagny (Seine-et-Marne).
MM. Volkringer (Jean), né le 12 mai 1906, à Paris.
Gillet (Ovide), né le 31 juillet 1909, à Charleville (Ardennes).
Ville (Henri), né le 4 juillet 1909, à Clermont (Oise).
Mlle Weisse (Denise), née le 8 février 1908, à Paris.
M. Midy (Robert), né le 4 février 1909, à Paris.

DEUXIÈME ANNÉE

PHYSIQUE

Premier prix.

1 médaille d'argent et *une somme de 700 francs offerte par M. Henry ROGIER.*

M. Truhaut (René), né le 23 mai 1909, à Pouzanges (Vendée).

Deuxième prix.

1 médaille d'argent et *une somme de 300 francs offerte par M. Henry ROGIER.*

Mlle Meninger (Jacqueline), née le 17 août 1907, à Paris.

Mention honorable.

Mlle Lipschitz (Laure), née le 11 janvier 1908, au Havre (Seine-Inférieure).

TROISIÈME ANNÉE

CHIMIE ANALYTIQUE

Premier prix.

1 médaille d'argent et *une somme de 1.900 francs représentant les arrérages du prix LAFAY.*

Mlle Boivin (Madeleine), née le 4 février 1908, à Auxerre (Yonne).

Deuxième prix.

1 médaille d'argent et *une somme de 500 f·ancs offerte par M. COUTURIEUX.*

Mlle Pinguet (Andrée), née le 4 février 1902, à Saint-Mandé.

Mentions honorables.

Mlles Gabert (Eugénie), née le 30 septembre 1907, à Toulon (Var).

Regnier (Marie), née le 13 juillet 1904, à Cherbourg (Manche).

Blot (Odile), née le 3 novembre 1906, à Marseille (Bouches-du-Rhône)

M. Franc (Jean), né le 8 juin 1908, à Paris.

MICROGRAPHIE

Premier prix.

1 médaille d'argent et *une somme de 700 francs offerte par la Maison COMAR ET LE SYNDICAT GÉNÉRAL DE LA RÉGLEMENTATION.*

Mlle Gabert (Eugénie), née le 30 septembre 1907, à Toulon (Var).

Deuxième prix.

1 médaille d'argent et *une somme de 300 francs offerte par la Maison COMAR ET LE SYNDICAT GÉNÉRAL DE LA RÉGLEMENTATION.*

Mlle Duvivier (Andrée), née le 14 octobre 1905, à Val-Saint-Germain (Seine-et-Oise).

Mentions honorables.

Mlle Dumoulin (Denise), née le 29 janvier 1907, à Anzin (Nord).

MM. Morel (Jean), né le 21 mars 1907, à Vendôme (Loir-et-Cher).

Masson (Jacques), né le 17 novembre 1906, à Paris.

Mlle Blot (Odile), née le 3 novembre 1906, à Marseille (Bouches-du-Rhône).

QUATRIÈME ANNÉE

MICROBIOLOGIE

Premier prix.

1 médaille d'argent et *une somme de 1.000 francs offerte par l'OFFICE COMMERCIAL PHARMACEUTIQUE.*

Mlle Delépine (Madeleine), née le 25 mars 1906, à Paris.

Deuxième prix.

1 médaille d'argent et *une somme de 500 francs offerte par l'OFFICE COMMERCIAL PHARMACEUTIQUE.*

Mlle de Montille (Suzanne), née le 1er avril 1927, à Loivre (Marne).

Mentions honorables.

Mlle Fiquet (Marguerite), née le 18 février 1905, à Paris.
M. Dolle (Philippe), né le 30 octobre 1904, à Paris.

CHIMIE DES ESSAIS (PHARMACIE CHIMIQUE)

Premier prix.

1 médaille d'argent et *une somme de 1.000 francs offerte par le COMPTOIR NATIONAL DE LA PHARMACIE FRANÇAISE.*

(C. N. P. F.)

M. Chaigneau (René), né le 18 avril 1906, à Asnières (Seine).

Deuxième prix.

1 médaille d'argent et *une somme de 300 francs offerte par le COMPTOIR NATIONAL DE LA PHARMACIE FRANÇAISE.*

(C. N. P. F.).

M. Dupille (Jean), né le 30 novembre 1906, à Dammartin-en-Gohelle (Seine-et-Marne).

Mention honorable.

M. Dolle (Philippe), né le 30 octobre 1904, à Paris.

CHIMIE ALIMENTAIRE (BROMATOLOGIE.)

Premier prix.

1 médaille d'argent et *une somme de 1.000 francs offerte par le C. N. P. F.*

Mlle Delépine (Madeleine), née le 25 mars 1906, à Paris.

Deuxième prix.

1 médaille d'argent et *une somme de 300 francs offerte par le C. N. P. F.*

Mlle Nau (Laurence), née le 19 janvier 1901, à Benet (Vendée).

Mention honorable.

M. Glomaud (Léonce), né le 16 septembre 1904, à Sannat (Creuse).

Chimie biologique

Premier prix.

1 médaille d'argent et *une somme de 1.000 francs offerte par le C. N. P. F.*

Mlle Delépine (Madeleine,) née le 25 mars 1906. à Paris.

Deuxième prix.

1 médaille d'argent et *une somme de 300 francs offerte par le C. N. P. F.*

M. Glomaud (Léonce), né le 16 septembre 1904, à Sannat (Creuse).

Mention honorable.

M. Dupille (Jean), né le 30 novembre 1906, à Dammartin-en-Gohelle (Seine-et-Marne).

III. — PRIX DE FONDATION

A) PRIX BUIGNET

Premier prix (700 francs).

M. Truhaut (René), né le 23 mai 1909, à Pouzanges (Vendée).

Pas de second prix.

B) PRIX DESPORTES

Mlle Dumoulin (Denise), née le 29 janvier 1907, à Anzin (Nord).

C) PRIX FLON

M. Dubois (Pierre), né le 23 mai 1904, à Levallois-Perret (Seine).

D) PRIX GOBLEY

MM. Charonnat (Raymond), né le 12 mars 1894, à Arcis-sur-Aube (1.600 francs).

Trividic (Joseph), né le 14 janvier 1906, à Henvic (Finistère) [1.500 francs].

E) PRIX LAILLET

(pharmacie)

M. Testard (Roger), né le 17 mai 1905, à Soissons (Aisne).

F) PRIX LAROZE

M. Besson (Henri), né le 26 août 1903, à Besson (Allier)

G) PRIX MEUNIER

Mlle Droit (Simone), née le 15 juillet 1899, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

Rapport de M. PICON

AGRÉGÉ

SUR LES CONCOURS DE PRIX

POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 1928-1929

MONSIEUR LE DOYEN,

MESSIEURS,

Je veux tout d'abord vous remercier de m'avoir désigné en juillet dernier comme rapporteur pour les concours des prix de l'année scolaire 1928-1929.

J'adopterai pour cet exposé le plan toujours suivi par mes prédécesseurs en indiquant tout d'abord les conditions dans lesquelles chacun des concours de prix a eu lieu, puis en mentionnant leurs résultats et enfin en donnant quelques considérations générales sur la valeur des épreuves et en notant l'empressement de nos étudiants à conquérir le titre si envié et honorifique de lauréat de notre Faculté.

PRIX DE LA FACULTÉ

PREMIÈRE ANNÉE

Jury : MM. Coutière, Guérin, Damiens.

Huit candidats ont pris part aux épreuves écrites et pratiques.

A) Épreuves écrites.

1° Chimie : *Le magnésium et ses dérivés* ;

2° Physique : *Définition de l'état hygrométrique. — Sa détermination par l'appareil d'Alluard* ;

3° Botanique : *Les Rosacées* ;

4° Zoologie : *Foie et pancréas.*

B) Epreuve pratique.

Analyse qualitative d'un mélange contenant : nitrate d'ammonium, bromure de baryum, chlorure de calcium.

Le jury, regrettant que le nombre des candidats n'ait pas été plus élevé, a décidé d'accorder le premier prix à M. Raoul (85 points sur 100), le second prix à M. Rivière (75 points). Deux mentions sont attribuées à M. Storez (70 points) et à Mlle Gautier (67 points).

DEUXIÈME ANNÉE

Jury : MM. Radais, Béhal, Lebeau

Deux candidats se sont présentés et ont subi la totalité des épreuves.

A) Epreuves écrites.

1° Chimie organique : *Anthracène et ses dérivés*;

2° Pharmacie galénique : *Extraits de Cola, utilisation*;

3° Pharmacie chimique : *Acide salicylique et acide acétylsalicylique* ;

4° Botanique : *Les Composées*.

B) Épreuves pratiques.

1° *Titrage d'une solution d'iode au moyen d'une solution décinormale d'acide arsénieux*;

2° *Détermination qualitative des éléments d'une solution contenant : phosphate de chaux, acétate de magnésium, chlorure de cadmium* ;

3° *Reconnaissance de 20 plantes fraîches et de 20 produits de matière médicale*.

Le jury propose de décerner le premier prix à Mlle Rollen (79 points sur 100), le second prix à M. Truhaut (64 points).

TROISIÈME ANNÉE

Jury . MM. Perrot, Bougault, Goris.

Six candidats se sont présentés : quatre ont subi la totalité des épreuves.

A) Épreuves écrites.

1° Chimie analytique : *De l'emploi de l'hydrogène sulfuré en analyse qualitative* ;

2° Pharmacie galénique : *Sérums et vaccins antidiphtériques* ;

3° Pharmacie chimique : *Composés organo-arsénicaux de la série grasse* ;

4° Matière médicale : *Les aconits.*

B) Épreuve orale.

Les Mucorinées produisant la fermentation alcoolique. — Morphologie. — Physiologie.

C) Epreuves pratiques.

1° Physique : A) *Déterminer la densité d'un solide par la méthode du flacon. Opérer à la température du laboratoire, la densité de l'eau à cette température étant de 0,997367.*

B) *Déterminer, par dosage polarimétrique, en utilisant un tube de 2 décimètres, le poids du saccharose contenu dans un litre de solution. On lira la déviation : 1° en degrés d'arcs et minutes, 2° en divisions saccharimétriques. On déduira des résultats obtenus la valeur en saccharose de la division saccharimétrique. Le pouvoir rotatoire spécifique du saccharose est + 66°50.*

2° Micrographie : A) *Étude micrographique d'un rameau (Juniperus phœnicæa).*

B) *Analyse micrographique d'une poudre de Cola contenant : poudre de gentiane, écorce de chêne, amidons de blé et de riz.*

C) *Reconnaissance de 10 produits galéniques, 10 produits chimiques et 20 produits de matière médicale.*

Le jury propose d'attribuer le premier prix à Mlle Blot (75 points sur 100), et deux mentions à M. Meunier (55 points 50) et à M. Morchoisne (51 points 50).

QUATRIÈME ANNÉE

Jury : MM. Radais, Grimbert, Guerbet.

Cinq candidats se sont présentés et ont pris part à toutes les épreuves.

A) Épreuves écrites.

1° Toxicologie : *Influence de la voie d'absorption des poisons sur leur pouvoir toxique* ;

2° Hydrologie et hygiène : *Glace naturelle et artificielle. — Commerce et réglementation* ;

3° Chimie biologique : *Action des ferments digestifs sur les matières protéiques. — Caractères et détermination des produits formés* ;

4° Microbiologie : *Bacille diphtérique. — Isolement ; Caractères morphologiques et biologiques.*

B) Épreuves pratiques.

1° Bromatologie : *Dosage des acides volatils solubles et insolubles dans un échantillon de beurre* ;

2° Essai de médicaments : A) *Identification d'un médicament (thiocol).* — B) *Essai qualitatif et quantitatif d'un sulfate de quinine* ;

3° Chimie biologique : A) *Dosage de l'urée dans le sang.* — B) Toxicologie : *Analyse toxicologique d'un kirsch (additionné de nitrobenzine)* ;

4° MICROBIOLOGIE : A) *Examen cytologique et bactériologique d'un produit pathologique placé dans une boîte de Pétri.* — B) *Détermination des éléments microbiens d'un mélange ensemencé sur un tube de gélose inclinée.* — C) *Description et détermination d'une culture sur carotte.* — D) *Étant donné un sérum agglutinant le bacille typhique et trois cultures sur gélose, déterminer la culture du bacille typhique.*

Sur 100 points maximum, ont obtenu : Mlle DELÉPINE : 92 points, M. BOIVIN : 75 points, M. BOUCHARA : 71 points, M. BANNIER : 61 points, M. CHALOT : 58 points.

Le jury propose de décerner les récompenses suivantes : premier prix : Mlle DELÉPINE, deuxième prix : M. BOIVIN, première mention : M. BOUCHARA, deuxième mention : M. BANNIER, troisième mention : M. CHALOT.

TRAVAUX PRATIQUES

PREMIÈRE ANNÉE

CHIMIE GÉNÉRALE

Quarante élèves ont été désignés par leurs notes antérieures pour prendre part au concours ; vingt-cinq se sont présentés.

Les épreuves ont été les suivantes :

1° *Analyse qualitative de sels dissous* ;

2° *Préparation de l'ammoniaque et de l'azotate d'urée.*

Le classement des candidats s'établit en tenant compte : 1° des notes de travail données par MM. les Assistants : 2° des notes obtenues aux revues de produits, 3° des résultats des concours de l'année, 4° des résultats du concours final.

Le maximum des notes pouvant être acquises par les

candidats au cours des travaux pratiques de l'année est de 220 points, le maximum des notes pouvant être données pour les épreuves finales est de 80 points, soit au total : 300 points.

Le jury propose de décerner :

Une première médaille à M. Rivière (283 points) ;

Une deuxième médaille à Mlle Morin (282 points) ;

Sept mentions honorables à M. Roux 278,5, Mlle Miard 274,5, M. Volkringer 274,5, M. Gillet 273, M. Ville 273, Mlle Weisse 270 et M. Midy 270.

DEUXIÈME ANNÉE

PHYSIQUE

Sur les treize élèves désignés par leurs notes antérieures pour prendre part au concours, six se sont présentés et ont effectué la première épreuve.

1° *Densité d'un solide par la méthode du flacon à la température du laboratoire* ;

A la suite de cette épreuve quatre candidats ont été admis à subir l'épreuve définitive.

2° *Poids moléculaire par la méthode cryoscopique d'un corps soluble dans l'eau et non ionisable.*

En tenant compte des notes de laboratoire et d'interrogation ainsi que des épreuves du concours, le classement (maximum 200 points) s'est fait de la façon suivante :

M. Truhaut : 187 points, Mlle Meninger : 166 points, Mlle Lipschitz : 165 points, M. Davy : 148 points.

Le concours dans son ensemble a été satisfaisant. En conséquence le jury propose d'attribuer une première médaille à M. Truhaut, une deuxième médaille à Mlle Meninger et une mention honorable à Mlle Lipschitz.

TROISIÈME ANNÉE

CHIMIE ANALYTIQUE

Vingt élèves se sont présentés au concours final auquel ils avaient été convoqués en raison de leurs notes antérieures.

Les épreuves ont été les suivantes :

1° *Analyse qualitative d'une solution renfermant : nickel, cobalt, baryum, calcium, acide phosphorique et acide chlorhydrique* ;

2° *Dosage volumétrique du fer contenu à l'état ferreux et à l'état ferrique dans une solution chlorhydrique. Évaluer en fer.*

Le classement des élèves s'obtient en tenant compte : 1° des notes de travail données par MM. les Assistants, des résultats des analyses effectuées au cours de l'année et des notes d'interrogation (maximum 120 points) ; 2° des résultats du concours final (maximum 40 points). Le maximum total est donc de 160 points.

Le jury propose de décerner :

Une première médaille à Mlle Boivin (136 points) ;

Une deuxième médaille à Mlle Pinguet (128 points).

Quatre mentions honorables à Mlle Gabert (128 points), Mlle Regnier (124 points), Mlle Blot (123 points), et à M. Franc (123 points).

MICROGRAPHIE

Quinze élèves se sont présentés sur trente convoqués en raison de leurs notes antérieures.

Les épreuves ont été les suivantes :

1° *Étude anatomique et détermination d'une tige de campanulacée* ;

2° *Examen d'une poudre constituée par un mélange de poivre blanc, maniguette, gingembre, amidon de maïs et de seigle.*

Le classement des élèves a été fait en tenant compte : 1° des notes de travail et de cahier obtenues au cours des travaux pratiques (maximum 100 points); 2° des notes obtenues au concours de fin d'année (maximum 50 points) ; 3° des notes obtenues au concours final (maximum 50 points) ; soit au total un maximum de 200 points.

Le jury propose de décerner les récompenses suivantes :

Une première médaille à Mlle Gabert (186 points);

Une deuxième médaille à Mlle Duvivier (173 points).

Quatre mentions honorables à Mlle Dumoulin (172 points), M. Morel (165 points), M. Masson (157 points), Mlle Blot (155 points).

QUATRIÈME ANNÉE

MICROBIOLOGIE

Dix-sept candidats désignés par leurs notes antérieures se sont présentés et ont pris part à toutes les épreuves.

Celles-ci comportaient :

1° *Examen cytologique et bactériologique d'un crachat de dilatation bronchique sans bacille de Koch* ;

2° *Examen cytologique et bactériologique d'un pus péritonéal* ;

3° *Détermination d'une bactérie ensemencée en gélose Veillon et en tube de Vignal (vibrion septique)* ;

4° *Détermination d'une bactérie ensemencée en bouillon sérum (streptocoque)* ;

5° *Détermination d'un champignon ensemencé sur carotte (Aspergillus repens)*;

6° *Reconnaissance de trois cultures de bactéries et une de champignon filamenteux sur milieux solides et de dix préparations colorées.*

Le concours a été satisfaisant puisque 10 candidats ont obtenu une moyenne supérieure à 70 points sur un total de 100. Cependant quatre d'entre eux se détachent nettement de l'ensemble.

Les notes finales obtenues en ajoutant à celles des différentes épreuves du concours les moyennes des points des travaux pratiques déterminent le classement suivant :

Première médaille : Mlle Delépine (88 p. 75 sur un maximum de 100 points);
Deuxième médaille : Mlle de Montille (82, 80) ;
Première mention : Mlle Fiquet (82, 50);
Deuxième mention : M. Dollé (82, 25).

CHIMIE DES ESSAIS

(*Pharmacie chimique.*)

Neuf élèves se sont présentés au concours final auquel ils avaient été convoqués en raison de leurs notes antérieures.

Les épreuves ont été les suivantes :

1° *Diagnose d'un médicament chimique (cryogénine)*;

2° *Essais qualitatif et quantitatif d'un bisulfite de soude.*

Le classement des élèves s'obtient en tenant compte des notes de travail et des résultats des analyses effectuées au cours de l'année (maximum 80 points) et des résultats du

concours final (maximum 20 points) soit un total de 100 points.

Le jury propose de décerner :

Une première médaille à M. Chaigneau (85 points) ;
Une deuxième médaille à M. Dupille (84 points) ;
Une mention honorable à M. Dollé (83 points).

CHIMIE ALIMENTAIRE

(Bromatologie.)

Neuf élèves se sont présentés au concours final auquel ils avaient été convoqués en raison de leurs notes antérieures.

Les épreuves ont été les suivantes :

Détermination de l'indice d'iode et de l'indice de saponification d'une matière grasse (moelle de bœuf).

Le classement des élèves s'obtient en tenant compte : 1° des notes données par MM. les Assistants et des résultats des concours effectués pendant l'année (maximum 80 points) ; 2° des résultats du concours final (maximum 20 points), soit un maximum total de 100 points.

Le jury propose de décerner :

Une première médaille à Mlle Delépine (88 points) ;
Une deuxième médaille à Mlle Nau (81 points) ;
Une mention honorable à M. Glomaud (80 points).

CHIMIE BIOLOGIQUE

Neuf élèves se sont présentés au concours final auquel ils avaient été convoqués en raison de leurs notes antérieures.

Les épreuves ont été les suivantes :

1° *Dosage des phosphates dans une urine* ;

2° *Diagnose qualitative de deux sucres.*

Le jury propose de décerner :

Une première médaille à Mlle Delépine (96 p. sur 100) ;
Une deuxième médaille à M. Glomaud (89 points) ;
Une mention honorable à M. Dupille (80 points).

PRIX DE FONDATION

PRIX BUIGNET

Le sujet proposé était :

Dissolution dans les liquides, des solides, des liquides et des gaz.

M. Truhaut, seul candidat, a traité le sujet d'une manière satisfaisante. La copie, assez sérieusement documentée, présente quelques lacunes.

Le jury propose néanmoins d'attribuer à M. Truhaut le premier prix Buignet.

PRIX DESPORTES

Une seule candidate s'est présentée, Mlle Dumoulin, qui a subi les épreuves suivantes :

Épreuve écrite : *Les Conifères* ;

Épreuve pratique : 1° *Étude histologique d'une tige d'Asclépiadacée (Marsdenia erecta)* ;

2° *Examen du Gymnosporangium juniperinum sur feuille de sorbier* ;

3° *Reconnaissance de 60 plantes fraîches.*

La copie remise par la candidate a été jugée excellente et

a obtenu 45 points sur 50. Pour les épreuves pratiques et le cahier de travaux pratiques il a été attribué à Mlle Dumoulin un même nombre de points, soit un total de 90 points sur 100.

Aussi, le jury très satisfait du concours, propose-t-il d'accorder le prix à Mlle Dumoulin.

PRIX FLON

Un seul mémoire a été présenté par M. Dubois. Il est intitulé : *Recherches sur les formines de la glycérine*.

L'auteur a d'abord passé en revue l'action de l'acide oxalique sur la glycérine et prouvé que le mécanisme de la formation de l'alcool allylique n'est pas le même que lorsqu'on se sert d'acide formique.

Il s'est donc livré à l'étude de l'estérification de ce dernier acide par la glycérine ; cette étude a nécessité un travail théorique important, duquel il résulte que, contrairement à ce que l'on croyait, le stade monoformine est toujours dépassé et qu'il y a, en même temps, de la diformine. Puis, après avoir préparé les halohydrines de la glycérine, il est passé aux esters formiques purs par réaction avec le formiate de sodium.

En possession de formines pures, il a pu étudier l'action de la chaleur et déterminer la nature des produits gazeux et des produits liquides résultant de leur décomposition.

C'est alors que, muni de toutes ces données préliminaires, M. Dubois a pu aborder en connaissance de cause leur application à la préparation de l'alcool allylique. En substance, on pousse l'estérification de la glycérine par l'acide formique concentré jusqu'au stade diformine dans un vide partiel, puis on décompose les esters sous la pression atmosphérique. On arrive ainsi à un rendement de 70 °/₀ qu'aucun procédé antérieur n'avait atteint.

Ce travail très étendu, suivi d'une importante bibliographie est digne d'éloges.

Le jury propose d'attribuer le prix Flon à M. Dubois.

PRIX GOBLEY

Deux mémoires ont été présentés, l'un par M. Charonnat ayant pour titre : *Sur un nouveau dérivé du pyramidon* ; l'autre par M. Tridivic, docteur en pharmacie, intitulé : *Sur l'absorption de l'iode, du brôme et de quelques sels halogénés par le charbon au sein de différents liquides organiques.*

Le pyramidon très couramment employé en thérapeutique, présente une toxicité relativement grande que M. Charonnat s'est proposé d'amoindrir sans nuire à ses propriétés analgésiques. Il y est parvenu en s'inspirant des travaux de M. A. Pictet et de ceux de MM. Max et Michel Polonowski.

Ces savants ont, en effet, montré qu'en oxydant certains alcaloïdes comportant, comme le pyramidon, plusieurs atomes d'azote tertiaires dans leurs molécules, on obtient des aminoxydes beaucoup moins toxiques et cependant à peu près équivalents dans leur action pharmacodynamique.

M. Charonnat espérait obtenir avec le pyramidon un aminoxyde analogue. L'expérience l'a bien conduit à la fixation de deux atomes d'oxygene sur le pyramidon ; mais, contrairement à son attente, le composé formé n'avait pas les propriétés caractéristiques des aminoxydes. Cependant, comme eux, il est beaucoup moins toxique que la base génératrice ; il est à peu près aussi analgésique et aussi antitoxinique que le pyramidon et il possède en plus des propriétés hypnotiques. Bien que, comme nous le verrons, la fixation des deux atomes d'oxygène ne se fasse pas par simple

addition, pour la commodité du langage, M. CHARONNAT le nomme dioxypyramidon.

Ce composé se prépare en faisant réagir à la température de 0° le perhydrol à 30 % sur poids égal de pyramidon, ce qui donne environ 70 % du rendement théorique.

Il se présente en prismes tabulaires d'apparence orthorhombique, fusibles à 105° 5, inodores, de saveur légèrement amère.

La plupart des réactions analytiques de l'antipyrine et du pyramidon lui sont étrangères ; cependant, comme eux, il donne une coloration verte avec le ferricyanure de potassium et l'acide chlorhydrique.

Beaucoup plus soluble dans l'eau que le pyramidon, il ne présente pas les incompatibilités de ce composé, qui sont parfois si gênantes dans la pratique pharmaceutique.

Dans son mémoire, M. CHARONNAT établit sa constitution chimique par l'analyse puis par la synthèse.

Il montre qu'il ne présente plus le caractère non saturé de l'antipyrine et du pyramidon et que les alcalis ou les acides le dédoublent à chaud en α-méthyl-β-phénylhydrazine, acétate et oxalate de sodium. Si l'on a soin de ménager l'hydrolyse on obtient deux composés intermédiaires, le diméthyloxamate de sodium et l'α-acétyl-α-méthyl-β-phénylhydrazine, que M. CHARONNAT avait déjà isolée des résidus de la préparation du dioxypyramidon.

Ce dédoublement l'a conduit à penser que le dioxypyramidon est une triamide de formule CH^3 -CO-N(CH^3)-N(C^6H^5)-CO-CO-N (CH^3)^2 dont la chaîne, ouverte, ne possède plus le noyau des pyrazolones.

Pour établir définitivement cette constitution, M. CHARONNAT en effectue la synthèse. Il prépare d'abord le chlorure de diméthyloxamyle qui n'avait pas encore été obtenu, puis le fait réagir sur l'α-acétyl-α-méthyl-β-phénylhydrazine.

Cette constitution montre que le dioxypyramidon prend

naissance aux dépens du pyramidon par rupture de sa double liaison avec fixation d'un atome d'oxygène sur chacun des deux atomes de carbone qu'elle réunit.

Elle en fait une amide à chaîne ouverte dérivée de la phénylhydrazine comme la pyrodine ou la cryogénine. Il apparaît ainsi que l'accumulation de groupes substituants dans ces composés leur confère des propriétés analgésiques de plus en plus nettes. Ce fait ajoute encore à la valeur du travail de M. Charonnat déjà si intéressant par lui-même.

Les phénomènes d'adsorption qui ont fait déjà l'objet de tant de recherches n'ont pas encore conduit à la connaissance de tous les facteurs dont dépend le phénomène et M. Tridivic s'est attaché à l'étude du cas particulier de l'adsorption, par le charbon, de l'iode, du brôme et de quelques sels halogénés dissous dans divers liquides organiques.

Après avoir montré dans son historique que les diverses solutions données à cette question contiennent bien des imprécisions, M. Tridivic a effectué un très grand nombre de déterminations numériques en s'entourant de toutes les précautions nécessaires à l'obtention de résultats certains et précis.

Il a étudié successivement l'adsorption de l'iode en solution dans quelques alcools de la série acyclique, dans divers dérivés chlorés du méthane et de l'éthane, dans divers carbures aromatiques, et il a montré que la fixation de l'iode au sein de ces dissolvants organiques, par un charbon actif, est régie par la formule de Freundlich, contrairement à ce qu'avaient affirmé divers auteurs.

De plus, pour chaque série de liquides ayant même fonction chimique, le pouvoir absorbant d'un charbon pour l'iode varie dans le même sens que les poids moléculaires des liquides considérés ; enfin, dans le cas de deux liquides ayant le même poids moléculaire, l'absorption est d'autant plus grande que la densité du solvant est plus faible.

M. Tridivic, étudiant ensuite l'adsorption de l'iode en solution dans des mélanges binaires de dissolvants organiques, montre qu'elle est encore parfaitement représentée par l'expression de Freundlich.

De plus, et, contrairement à ce qu'avaient affirmé divers auteurs, il existe une relation qui permet de déterminer les quantités d'iode fixées par le charbon au sein du mélange de deux dissolvants, si l'on connaît celles retenues dans chacun des liquides purs qui entrent dans ce mélange.

Les expériences effectuées par M. Tridivic sur l'adsorption du brôme l'ont conduit aux mêmes conclusions que celles qui se rapportent à l'iode.

Enfin M. Tridivic a étudié l'adsorption du bromure et de l'iodure de potassium, celle de l'iodure de lithium par le charbon en milieu aqueux alcoolique et hydroalcoolique; mais dans ces cas, la petitesse des pouvoirs absorbants observés ne lui a pas permis de confirmer ou d'infirmer les conclusions des divers auteurs sur ce sujet.

Dans les centaines d'observations précises que comporte son travail, M. Tridivic a montré une persévérance et une habileté remarquables. Il fixe définitivement les conditions d'adsorption de l'iode et du brôme par le charbon au sein des liquides organiques et apporte par là une importante contribution à la connaissance encore incomplète des lois qui régissent ce phénomène.

Pour conclure, voilà deux bons mémoires dignes d'être récompensés. Le jury a pensé que celui de M. Charonnat l'emporte par son originalité et parce qu'il répond exactement à la question posée par la Faculté : *étude d'un principe chimique utilisé en pharmacie*. Il vous propose d'attribuer sur les arrérages du prix Gobley 1.600 francs à M. Charonnat et 1.500 francs à M. Tridivic.

PRIX LAILLET

PHARMACIE

Un seul candidat s'est présenté : M. Testart qui a subi les épreuves suivantes :

Épreuve écrite : *Opothérapie thyroïdienne, surrénale, hypophysaire.*

Épreuve orale : *Dérivés de la Malonylurée employés en pharmacie.*

Épreuve pratique : *Reconnaissance de 10 médicaments chimiques et de 10 médicaments galéniques.*

Sur un maximun de 100 points le candidat a obtenu 77 points.

Le jury satisfait de l'ensemble du concours décide d'attribuer le prix Laillet à M. Testart.

PRIX LAROZE

L'unique travail présenté pour le prix Laroze a pour titre : *Dosage polarimétrique de l'acide tartrique et de l'acide malique.* Son auteur est M. Besson, pharmacien.

M. Besson énumère d'abord les divers composés susceptibles d'exalter le pouvoir rotatoire de l'acide tartrique et rappelle les procédés de dosage basés sur cette exaltation. Puis il fait choix de l'émétique d'antimoine comme base du nouveau procédé qu'il se propose d'étudier : le pouvoir rotatoire de l'émétique rapporté à l'acide tartrique atteint + 302° 56.

Pour former cet émétique, il importe de présenter à l'acide tartrique de l'oxyde d'antimoine à l'état dissous, et dans des conditions telles qu'il puisse se fixer sur cet acide. M. Besson a pensé d'abord à utiliser l'acide antimonio-

citrique dont il décrit, à cette occasion, un procédé de préparation avantageux. Les essais tentés dans cette voie n'ont pas été satisfaisants.

M. Besson a serré alors la question de plus près en étudiant attentivement les conditions requises pour que le composé antimonieux soit susceptible de céder à l'acide tartrique l'oxyde d'antimoine nécessaire à la formation d'émétique et puisse se prêter au dosage proposé. Il a reconnu ainsi que ce corps devait être: 1° inactif sur la lumière polarisée; 2° non dissocié par l'eau; 3° dépourvu de fonction alcool susceptible de fixer l'antimoine; 4° suffisamment soluble dans l'eau.

C'est l'oxalate double de potassium et d'antimoine qui lui a paru satisfaire le mieux à ces multiples conditions. Il ajoute donc à la solution tartrique un excès de cet oxalate; il libère ensuite l'oxyde d'antimoine par une addition ménagée de soude réglée par la phtaléine du phénol pour l'offrir à l'acide tartrique et permettre à ce dernier de passer sous la forme émétique qui doit le porter au pouvoir rotatoire de + 302° 56.

Ce mode opératoire étant réglé et contrôlé sur l'acide tartrique et ses sels à diverses dilutions, l'auteur examine les perturbations possibles apportées par la présence de substances actives sur la lumière polarisée, en particulier les matières sucrées. Il trouve que ni le saccharose, ni le glucose, ni le lactose ne gênent le dosage polarimétrique de l'acide tartrique; il suffit naturellement de tenir compte de la rotation propre à la liqueur avant l'addition du composé antimonieux. La glycérine est également sans action Il n'en est plus de même de la mannite dont l'influence est singulière: avec une faible proportion de mannite le pouvoir rotatoire propre de l'acide tartrique est abaissé, avec une forte proportion, il est au contraire exalté.

L'acide citrique, inactif sur la lumière polarisée, n'a pas

d'influence tant que sa proportion ne dépasse pas celle de l'acide tartrique ; en proportion triple, le pouvoir rotatoire de l'acide tartrique est fortement abaissé.

Pour obvier à cet inconvénient, M. Besson a imaginé un mode opératoire ingénieux : à la prise d'essai mixte des acides citrique et tartrique, il ajoute un poids égal d'acide tartrique puis il procède à la transformation en émétique comme ci-dessus. Il est ainsi certain que la quantité d'acide citrique n'excède pas celle d'acide tartrique ; il lui suffit alors dans le calcul des résultats de tenir compte de l'acide tartrique ajouté.

Tout ce qui vient d'être dit sur le dosage de l'acide tartrique s'applique à l'acide malique, sans autre changement que la valeur du pouvoir rotatoire qui est, pour cet acide transformé en émétique, de + 194° 54. Bien entendu, le procédé n'est pas applicable au mélange des acides tartrique et malique ; pour qu'il le fût il faudrait posséder un autre procédé de dosage global apportant une deuxième équation à la solution de ce problème à deux inconnues.

En résumé, l'auteur nous apporte un procédé précis, d'exécution facile et rapide, pour le dosage des acides tartrique et malique, même mélangés aux sucres ou aux acides citrique et succinique.

Dans la conduite de ce travail, M. Besson a montré de l'initiative scientifique et fait preuve de sens critique, notamment dans la discussion et le choix des conditions à réaliser pour résoudre le problème posé, ainsi que dans la solution des difficultés apportées par la présence de l'acide citrique.

Le jury est unanime à demander d'accorder le prix Laroze à M. Henri Besson.

PRIX MENIER

Une seule candidate, Mlle Simone Droit, a présenté un mémoire sur le sujet proposé par la Faculté : *les Euphorbiacées médicinales et en particulier les espèces purgatives à l'exception du ricin.*

Ce travail est divisé en deux parties. Une première est consacrée à l'historique, aux caractères généraux de la famille et à sa classification. La seconde suivant l'ordre de classification d'Engler et Prault, passe en revue les nombreuses plantes utiles de la famille, notant pour chaque genre et pour chaque espèce importante la morphologie, les caractères histologiques, l'origine géographique ; puis, lorsque la plante est utilisée en pharmacie, la description de la drogue, son étude histologique, sa composition chimique, ses effets physiologiques et son emploi thérapeutique.

Traités avec conscience, ces deux chapitres sont illustrés de figures morphologiques et anatomiques qui facilitent l'intelligence du texte.

Dans la troisième partie, l'auteur essaie de localiser le principe toxique de la graine du *Jatropha Curcas* en étudiant successivement sur l'animal l'action nocive de ses différentes parties. Il ressort de ces expériences que le tégument de la graine n'est pas toxique à l'état sec ; la toxicité de l'albumen et celle de l'embryon non déshuilés sont à peu près analogues et se chiffrent par 0 gr. 88 par kilo d'animal. L'albumen déshuilé par l'éther de pétrole est plus toxique que l'embryon déshuilé. Dans ce cas, où la toxalbumine agit seule, la toxicité est 4 fois moindre que dans l'action simultanée de l'huile et de la toxalbumine.

Une bibliographie importante complète le mémoire qui apparaît ainsi sérieusement ordonné et rédigé avec soin.

Dans son ensemble le travail de Mlle Droit a semblé au

jury digne de retenir l'attention et il lui a été attribué 50 points sur 60.

L'épreuve de reconnaissance (30 produits de matière médicale et 10 plantes fraîches) et la dissertation dont le sujet était : *Semences de Chaulmoogra*, ont mérité respectivement 19 points sur 30 et 6 sur 10.

Le total des points obtenus est donc de 75 sur un maximum de 100.

Le jury propose d'attribuer le prix Menier à Mlle Droit.

PRIX LEBEAULT

(ZOOLOGIE)

Non décerné.

Avant d'émettre quelques considérations générales sur les différents concours de prix que nous venons de rappeler, nous notons avec empressement que les Travaux pratiques de Chimie de 4e année ont été dotés de 1.500 francs de prix supplémentaires.

Pour l'année scolaire 1927-28, deux médailles d'argent et 2.500 francs de prix avaient été attribués, du reste, pour la première fois et pour l'ensemble des laboratoires de chimie. Dans cette dernière période scolaire l'on a effectué dans chacun des trois laboratoires de chimie un concours doté de 2 médailles d'argent et 1.300 francs de prix ce qui répond exactement au vœu exprimé, ici même, par M. Delaby dans son rapport de 1927.

Ces prix supplémentaires sont des générosités nouvelles dues à M. Couturieux, à la Maison Comar et Cie et au Syndicat général de la Réglementation.

Si nous examinons maintenant le nombre des candidats ayant pris part aux différents concours, il est encore inférieur à celui de l'an dernier en ce qui concerne les prix de Faculté : 21 au lieu de 29 en 1928 et 36 en 1927.

Par contre, 110 candidats se sont présentés aux concours des prix de Travaux pratiques au lieu de 90 en 1928 et 107 en 1927, mais il faut tenir compte que deux nouveaux concours ont été créés en 4e année.

La population scolaire s'accroît cependant toujours : elle fut cette dernière année de 990 étudiants au lieu de 939 en 1928 et 888 en 1927.

En établissant le rapport du nombre des candidats ayant passé les concours à celui des étudiants inscrits on trouve pour les :

Prix de Faculté :

	1926-1927 p. 100	1927-1928 p. 100	1928-1929 p. 100
1re année	6,6	3,3	2,9
2e —	2,7	3,1	0,83
3e —	2,0	2,25	2.4
4e —	1,4	1,9	2,5

Prix de Travaux pratiques :

1re année	(chimie	17,1	16.75	9
2e —	(physique)	5	2,7	2.5
3e —	(chimie)	8	8.55	8
—	(micrographie)	7.5	4,5	6
4e —		6	5,9	8,2
—	(chimie des essais)	»	3.6	8.2
—	(bromatologie	»	»	4.4
—	(chimie biologique)	»	»	4,4

La lecture des rapports particuliers montre que les pourcentages des points sont un peu au-dessous de ceux de l'année 1928 comme le fait ressortir le tableau suivant:

Prix de Faculté :

	1928 p. 100	1929 p. 100
1re année	72 à 91	67 à 85
2e —	63 à 80	64 à 79
3e —	65 à 80	51 à 75
4e —	60 à 86	58 à 92

Prix de Travaux pratiques :

	1928	1929
1re année (chimie)	93 à 95,7	90 à 94,3
2e — (physique)	84 à 90	82,5 à 93,3
3e — (chimie)	93 à 97,4	72 à 74.6
— (micrographie)	86,5 à 93,5	72,5 à 93
4e — (microbiologie)	78 à 83,75	82,25 à 88,75
— (chimie des essais)	59 à 79,1	83 à 85
— (bromatologie)	»	80 à 88
— (chimie biologique)	»	80 à 96

Le nombre des candidats aux prix de fondation est toujours très faible : un seulement pour le prix Buignet, un pour le prix Desportes, un pour le prix Laillet, un pour le prix Menier et aucun pour le prix Lebeault. Un seul mémoire a été présenté pour le prix Flon, un pour le prix Laroze et deux enfin pour le prix Gobley.

Mais cette étude des différents concours nous permet aussi de remarquer qu'une étudiante, déjà titulaire les années antérieures de divers prix de la Faculté, des Travaux pratiques, et de Fondation a réussi lors de cette dernière période scolaire à obtenir quatre premiers prix. Permettez-moi, Messieurs, de me joindre aux divers jurys qui ont décerné ces récompenses à Mlle Delépine pour la féliciter.

Par contre, je ne puis comme me le souhaitait par avance M. Mascré, dans son rapport de 1928, enregistrer une augmentation du nombre des candidats pour les prix de la Faculté et les prix de Fondation

Cependant je reconnais que les concours pour les médailles de Travaux pratiques qui exigent un effort moins intense sont, en général, pourvus d'un nombre suffisant de candidats; je dis, en général, car la 2e année paraît faire exception en nous fournissant les deux pourcentages les plus faibles et pour les Travaux pratiques et pour les prix de Faculté avec un chiffre inférieur à 1 °/₀ . Ceci peut correspondre au programme assez chargé de l'examen « deuxième fin d'année » sans expliquer cependant des chiffres aussi bas. J'espère qu'aux concours prochains cette promotion, de 1927 par sa date d'entrée à la Faculté, tiendra à se montrer l'égale de ses aînées.

Je terminerai cet exposé par deux constatations : la première, c'est que la distribution du palmarès aux étudiants de la Faculté effectuée l'année dernière n'a pas augmenté le nombre des candidats aux concours, il a, en fait, encore diminué. Loin de moi cependant l'idée de demander la suppression de cette mesure préconisée par M. Delaby rapporteur en 1927, car je pense bien qu'il est nécessaire d'attendre et d'examiner pendant plusieurs années encore les résultats de cette initiative.

La seconde constatation que je voudrais signaler est le petit nombre des candidats aux prix de Faculté. Je sais que ce n'est pas une nouveauté ; la seule nouveauté, hélas! c'est que le pourcentage des candidats aux concours a baissé de plus de moitié pour la 1re année et de plus des deux tiers pour la 2e année si l'on se rapporte à tous les concours d'après guerre.

Par contre, en 4e année, le chiffre de 1, 4 °/₀ très faible en 1927 s'est élevé à 1, 9 en 1928 et 2, 5 en 1929. Il nous est impossible de ne pas rapprocher cette augmentation

de l'attribution depuis 1928 au lauréat de 4e année du prix Lafay d'une valeur de 3 800 francs et il nous est également impossible de ne pas constater que les six prix de Faculté attribués pour les trois premières années sont dotés d'une somme totale de 335 francs.

Puisque les vœux d'un des anciens rapporteurs signalant le manque de prix de Travaux pratiques pour les laboratoires de 4e année ont pu être réalisés, j'espère, moi aussi, que de généreux mécènes décideront un jour de faire pour les prix de Faculté des trois premières années des dotations au moins correspondantes à celles des prix de Travaux pratiques. Qu'il me soit permis, en effet, de dire et de croire que le concours des prix de la Faculté est le meilleur des efforts à effectuer pour l'étudiant qui veut bien connaître son métier. Chaque prix allie à des épreuves pratiques des épreuves théoriques qui, au début des études pharmaceutiques et scientifiques, sont indispensables à tous. L'intérêt de notre profession, qu'on la considère même dans le sens le plus pratique, est d'encourager ces prix, certes trop délaissés par nos étudiants, car ils les préparent merveilleusement à tenir leur rôle de pharmacien, homme de science et de laboratoire.

Favorisons donc ces prix en dotant les lauréats et en donnant des avantages aux citations honorables: inscriptions jointes aux notes des étudiants communiquées lors des examens de fin d'année et définitifs; attribution d'un beau volume relié avec inscription de la récompense et capable de créer plus tard par sa présence à bonne place (pas loin de la place d'honneur!) dans la bibliothèque familiale, le souvenir d'une période heureuse de jeunesse, de travail et d'énergie.

NOTICE

SUR LES PRIX DE FONDATION

INSTITUÉS

PRÈS LA FACULTÉ DE PHARMACIE

DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

PRIX MENIER

(800 francs et une médaille d'argent.)

Par une lettre, en date du 4 novembre 1859, M. MENIER, pharmacien-droguiste à Paris, offrait à la Faculté de Pharmacie un coupon de rente de 500 francs pour la fondation d'un prix spécial de Matière médicale, à décerner annuellement sous son nom.

Un décret du 17 décembre 1859, autorisa la Faculté, alors École de Pharmacie, à accepter cette fondation.

L'article 2 spitulait que, lorsque le prix ne serait pas attribué, les arrérages de la rente seraient capitalisés pour augmenter la valeur du prix à décerner les années suivantes.

En outre, un arrêté ministériel, en date du 18 février 1866, autorisait la Faculté à décerner au lauréat du *prix Menier* une médaille d'argent, dont la valeur serait également prélevée sur les arrérages de la rente.

Par suite de ces dispositions, la valeur annuelle du *prix Menier* a été successivement portée à 800 francs, plus une médaille d'argent.

Sont admis à concourir en vue de l'obtention dudit prix, les élèves ayant pris au moins quatre inscriptions dans une Faculté de Pharmacie (Faculté, Faculté mixte, École de plein exercice ou École préparatoire).

Le programme du concours comporte trois épreuves, parmi lesquelles une dissertation écrite en français ou un mémoire sur un sujet d'histoire naturelle médicale donné chaque année par la Faculté, mais, depuis 1908, pour la seconde année qui suit.

Le sujet de dissertation choisi par la Faculté pour l'année 1928 était le suivant : *Les simarubacées médicinales et toxiques.* Pour 1929 : *Les euphorbiacées médicinales et en particulier les espèces purgatives sauf le ricin.* Pour 1930, le sujet sera : *Les plantes à berbérine.*

PRIX LAILLET

(600 francs.)

Aux termes de son testament, en date du 4 mars 1866, M. LAILLET (Frédéric-Edmée), ancien pharmacien à Paris, léguait à la Faculté de Pharmacie de Paris une somme de 20.000 francs, pour la fondation de deux prix annuels d'une valeur de 500 francs.

Par décret du 20 avril 1876, le Ministre de l'Instruction publique était autorisé à accepter ce legs au nom de l'État.

Toutefois, en suite d'un jugement rendu par le tribunal de Pithiviers, le 7 janvier 1881, le montant dudit legs s'est trouvé réduit à la somme de 14.278 fr. 50.

La rente, qui alors ne dépassait pas 500 francs, fut appliquée, par arrêté du 24 mars 1882, à l'institution d'un prix annuel de même valeur qui, sous la dénomination de son fondateur, devait être affecté alternativement à la Pharmacie et à

la Zoologie. La valeur du prix est maintenant de 600 francs. En 1930, le prix sera alloué à la Zoologie.

Le règlement qui détermine la nature des épreuves admet les seuls élèves de 3e année à concourir en vue de l'obtention du *prix Laillet*.

Prix Laroze

(900 francs.)

Par un testament olographe, du 20 avril 1868, M. Paul Laroze, ancien pharmacien, décédé à Paris le 27 février 1871, a légué à la Faculté de Pharmacie de Paris, alors École supérieure, une somme de 10.000 francs, pour la fondation d'un prix annuel, qui a été porté successivement de 500 à 900 francs, à décerner sous son nom, au meilleur mémoire écrit en français, imprimé ou manuscrit, sur l'analyse qualitative ou quantitative, pour tâcher de prévenir les erreurs dans les rapports ou analyses chimiques. Si le mémoire est imprimé, il ne devra pas avoir plus de trois ans de date.

Un décret, en date du 31 janvier 1874, a autorisé l'acceptation du legs. L'Assemblée de la Faculté désigne chaque année la branche de la science dans laquelle les concurrents, qui devront être reçus pharmaciens de 1re ou de 2e classe, ou élèves inscrits dans une Faculté de pharmacie de France, choisiront leur sujet.

En 1930, les candidats devront traiter un sujet d'analyse *quantitative*.

Les mémoires doivent être déposés au Secrétariat avant le 1er juin.

Prix Gobley

(Biennal, 2.700 francs.)

M. Gobley, membre de l'Académie de Médecine, ancien agrégé de l'École supérieure de Pharmacie de Paris, décédé le 1er septembre 1876, léguait à ladite École, actuellement Faculté, par un testament olographe en date du 28 novembre 1872, une rente annuelle et perpétuelle de 1.000 francs en 3 %, exempte de tous frais, destinée à fonder, près cet établissement, un prix dont le montant est aujourd'hui de 2.700 francs qui serait décerné, tous les deux ans, à l'auteur du meilleur travail, soit sur un sujet proposé par la Faculté, soit sur un sujet quelconque se rattachant aux sciences pharmacologiques.

L'acceptation de cette fondation fut autorisée par décret du 26 juin 1877.

Les mémoires doivent être déposés au Secrétariat avant le 1er juin.

Le *prix Gobley* n'a pas été décerné en 1926.

La Faculté a maintenu pour 1930 le sujet suivant :

Etude d'un principe chimique utilisé en pharmacie.

Prix Lebeault

(600 francs.)

Par testament olographe en date du 22 octobre 1874, M. Lebeault (Joseph), pharmacien à Paris, décédé le 20 juin 1875, léguait à la Faculté de Pharmacie, alors École supérieure, une somme de 10.000 francs, dont l'acceptation au nom de l'État fut autorisée par un décret du 8 février 1877, au profit de cet établissement.

Le décret spitulait que ladite somme serait placée en rente 3 °/₀ sur l'État, et les arrérages affectés à la fondation d'un prix annuel, dont la valeur est aujourd'hui de 600 francs, qui serait décerné aux élèves de ladite Faculté, à la suite d'un concours portant alternativementsur la Pharmacie et sur la Zoologie médicale. En 1930, le prix sera attribué à la Pharmacie

Sont seuls admis à prendre part au concours, dans les conditions déterminées par un règlement spécial, les élèves de 3e année.

Prix Desportes
(525 francs.)

M. Desportes (Eugène-Henri), membre de l'Académie de Médecine, par un acte notarié en date du 2 décembre 1874, avait fait don à l'École supérieure de Pharmacie de Paris, actuellement Faculté, d'un titre de rente de 700 francs (1) pour la fondation d'un prix annuel de pareille somme à décerner, après concours, à un élève de cet établissement.

L'acceptation de cette libéralité par le Ministre de l'Instruction publique, au nom de l'État, fut autorisée par un décret du 22 janvier 1875.

En outre, un arrêté en date du 14 juillet 1875, portant règlement du concours, disposait que le *prix Desportes*, qui pourrait être augmenté du montant des arrérages provenant de la valeur des prix non distribués antérieurement, serait décerné à l'élève « qui se serait le plus distingué dans les travaux pratiques de micrographie, dans les études de botanique générale, anatomie, organographie et physiologie et dans la connaissance des plantes ». Le prix ne peut être partagé.

Tous les élèves appelés à suivre, pendant l'année scolaire, les travaux pratiques de micrographie sont admis à prendre part au concours.

(1) Par suite des conversions successives de la rente 5 p. 100 sur l'État français, la valeur du *prix Desportes* a été réduite à un produit annuel de 525 francs.

Prix Henri Buignet

(*1er prix : 700 francs ; 2e prix : 400 francs.*)

Par un acte notarié du 19 mai 1877, Mme Hallais (Amélie-Louise), veuve de M. Buignet (Henri), en son vivant professeur de physique à l'École supérieure de Pharmacie de Paris, actuellement Faculté de Pharmacie, faisait donation à ladite École, d'un titre de 1.000 francs de rente 3 °/₀ sur l'État français, pour la fondation de deux prix annuels de Physique, l'un de 600 francs, porté aujourd'hui à 700 francs, l'autre de 400 francs, à décerner, après concours, à deux élèves de cet établissement, sous le titre de *prix Henri Buignet.*

Un décret, en date du 18 juillet 1877, autorisa le Ministre de l'Instruction publique à accepter cette donation.

Les élèves qui ont suivi avec assiduité les manipulations de Physique de l'année, sont seuls admis à prendre part au concours.

Prix Flon

(*900 francs.*)

Par un testament olographe en date du 20 août 1846, M. Flon (Pierre-François-Henri), ancien pharmacien, décédé à Paris, le 5 juillet 1851, avait légué à l'École de Pharmacie, aujourd'hui Faculté, la nue propriété d'une somme de 16.000 francs, pour fonder, sous son nom, un prix annuel et perpétuel en faveur du « meilleur mémoire sur une question de Chimie ou de Physique appliquée aux arts et à l'industrie, alternativement ».

Par un décret du 8 juin 1854, délibéré en Conseil d'État, le Directeur de l'École de Pharmacie était autorisé à accepter ledit legs, mais jusqu'à concurrence d'une somme de 13.000 fr.

seulement, laquelle, en tenant compte de la capitalisation des arrérages non distribués, produit un revenu annuel de 900 francs, qui constitue la valeur du prix accordé au lauréat

Aux termes du règlement du concours, sont admis à y prendre part les pharmaciens et les étudiants en pharmacie en cours de scolarité.

La question à traiter par les candidats, arrêtée par la Faculté, est publiée annuellement pour chacune des spécialités scientifiques désignées par le fondateur.

Les candidats doivent déposer leur mémoire avant le 1er juin.

Le sujet choisi par l'École pour 1930 est le suivant :

« *Sur une application avantageuse de la chimie ou de la physique à la production ou à l'étude de composés chimiques pouvant servir comme médicaments.* »

Legs Le Mettais

Par son testament en date du 1er janvier 1898, M. Le Mettais (Pol-Édouard), en son vivant pharmacien à Paris, a légué, à la Faculté de Pharmacie de Paris, une somme de 200.000 francs. Le revenu de ce capital, suivant les intentions du généreux donateur, doit être employé « au perfectionnement des études des jeunes gens que la Faculté jugera les plus dignes de cette faveur ».

Un décret du 7 mars 1891 a autorisé la Faculté à accepter cette libéralité.

Par une délibération du 13 mars 1919, le Conseil a fixé ainsi qu'il suit les règles qui servent de base à la délivrance des arrérages.

Le Conseil de la Faculté statue, au cours de ses séances, sur les propositions de répartition des revenus de la fonda-

tion Le Mettais *qui lui sont faites par les professeurs de la Faculté.* Il fixe la quotité des sommes à attribuer à chacun des jeunes bénéficiaires du legs et dont ceux-ci auront la libre disposition. Il donne également l'autorisation d'achat des appareils d'un caractère permanent qui, dans les divers laboratoires, devront servir au perfectionnement des études des jeunes gens qui y travaillent. Les sommes consacrées à ces achats ne pourront, en aucun cas, dépasser le tiers du revenu disponible dans l'année.

Il appartient aux jeunes gens qui ont des titres à faire valoir à la donation Le Mettais de se mettre en instance, soit auprès du professeur dans le laboratoire duquel ils désirent travailler, soit auprès de l'administration de la Faculté.

Par une décision de l'Assemblée de la Faculté, en date du 16 juillet 1903, ne sont pas admis à concourir en vue d'un prix de Fondation, les membres du corps enseignant (professeurs titulaires, adjoints ou suppléants, agrégés, chargés de cours, maîtres de conférences).



1929. — MELUN. IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE. — Ph. 1824